

Objet : Stage en milieu professionnel

Madame, Monsieur,

Chers parents,

Chers élèves,

Comme le prévoient le projet pédagogique et le ROI de l'École Hôtelière provinciale de Namur, notre formation professionnelle est complétée par six semaines de stages obligatoires, comptant d'un minimum de 50 services. C'est un moment important où nos élèves découvrent la réalité du terrain, prennent des responsabilités et renforcent leurs compétences. La période de stage pour l'année scolaire 21-22 est comprise entre le 01 juillet 2022 et le 23 août 2022.

Il va de soi, que les lieux de stage et les postes occupés varient en fonction du niveau des études et des conditions sanitaires.

Nos maisons de stage, le plus souvent gérées par des diplômés de l'Ehpn, ou ayant des références professionnelles dans le secteur, offrent de réelles garanties de formation pour nos élèves. Au vu des conditions sanitaires les stages se dérouleront sur le territoire national.

L'attribution des stages est déterminée par une équipe de collaborateurs pédagogiques et moi-même. De multiples critères entrent en ligne de compte pour aboutir aux meilleures adéquations et permettre à chaque élève de profiter au mieux de son apprentissage.

En ce qui concerne le calendrier et le lieu de stage, ceux-ci vous seront communiqués dans le courant du mois de février.

Dans tous les cas :

- 4 jours de prise de contact qui devront être réalisés pendant le congé de Pâques. (Entre le 02/04/2022 et le 15/04/2022 inclus, sauf les élèves en brigade au Château de Namur qui feront 1 semaine du 01/04/2022 17h au 08/04/2022 après le service du soir, ou 08/04/2022 17 au 15/04/2022 après le service du soir)
- Stage d'été dans la période comprise entre le 01/07/2022 et le 23/08/2022 inclus.

Nous restons à votre écoute.

Recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Dominique Van de woestyne

Directrice.

